



---

# Aperçu des émissions couvertes par le SEQE pour les installations stationnaires (2013-2017)

---

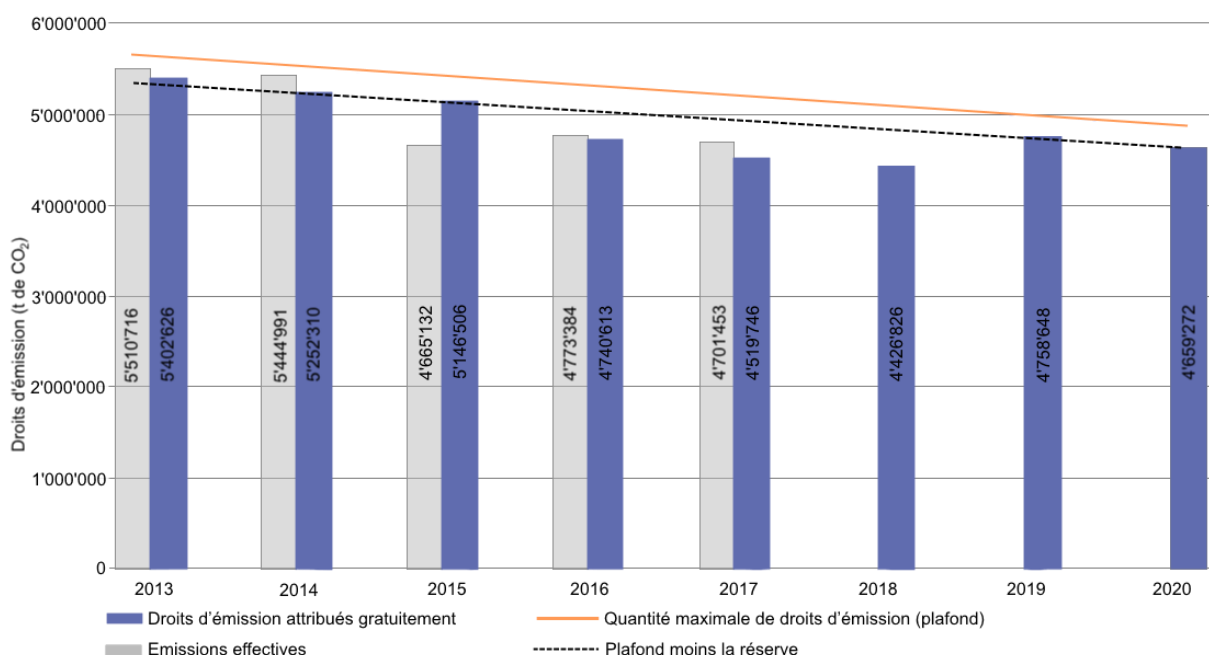
**De 2013 à 2017, les entreprises participant au système d'échange de quotas d'émission (SEQE) ont émis au total 25 095 676 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (t éq.-CO<sub>2</sub>). Durant cette période, elles se sont vu attribuer gratuitement 25 061 801 droits d'émission. Elles ont en outre acheté aux enchères 2 207 204 droits d'émission, la dernière vente ayant eu lieu en mars 2018 au prix de 8 francs l'unité. En 2017, le SEQE suisse comptait 54 participants.**

## Participants au SEQE

En 2013, sur les 107 entreprises tenues de participer au SEQE, 58 ont demandé à en être exclues (opt-out) et 4 entreprises ont demandé à y participer sur une base volontaire (opt-in). La quantité maximale de droits d'émission disponibles (plafond ou cap) a été calculée sur la base des données historiques de 2008 à 2012 des 53 participants. Les quantités de droits attribués à chaque entreprise ont été réduites d'un facteur (unique) de correction supra-sectoriel car leur somme, soustraction faite d'une réserve, dépassait le plafond. Depuis 2013, trois entreprises supplémentaires ont rempli les critères de participation et deux sont sorties du SEQE en raison de leur fermeture. Le nombre des participants s'élève donc actuellement à 54.

## Droits d'émission attribués gratuitement et émissions de gaz à effet de serre

En raison de modifications de la capacité de production, 264 433 droits d'émission supplémentaires ont été attribués gratuitement ; aucune modification de la capacité de production n'a entraîné de diminution du plafond. Des fermetures (partielles) ont quant à elles engendré une réduction de 976 345 droits d'émission. La quantité de droits attribués gratuitement a ainsi été réduite de 711 912 unités. Les droits d'émission manquants sont alors retirés de la réserve et le surplus est transféré dans celle-ci.

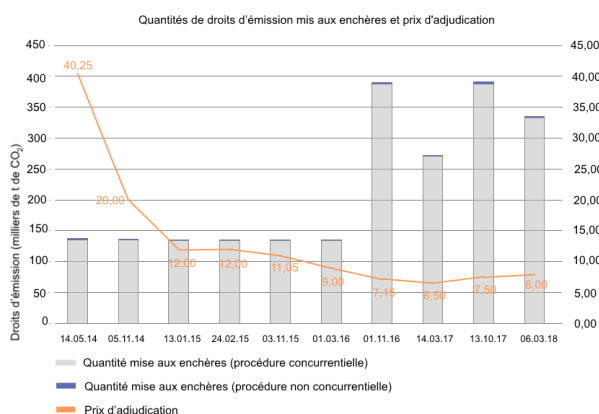


Graphique 1 : aperçu global des droits d'émission du SEQE suisse

Ainsi, la période 2013-2017 affiche un déficit de 33 875 droits d'émission (tableau 1).

### Mise aux enchères de droits d'émission

Jusqu'à présent, environ 2,4 millions de droits d'émission ont été mis aux enchères. Lors de la première mise aux enchères, en mai 2014, le prix d'adjudication était de 40 fr. 25. Celui de la dernière vente, en mars 2018, a baissé à 8 francs. L'évolution des quantités mises aux enchères et des prix d'adjudication est représentée dans le graphique 2.



Graphique 2 : évolution des quantités mises aux enchères et des prix d'adjudication

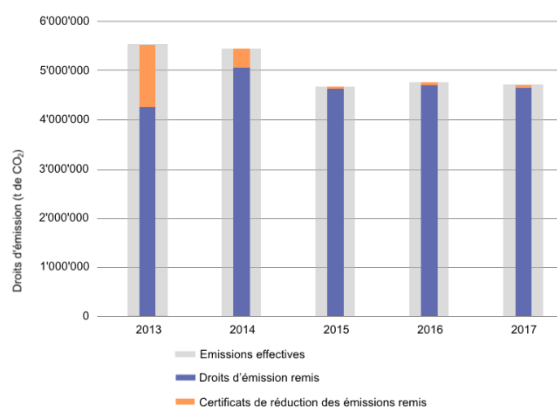
Cette importante baisse de prix pourrait être liée à l'introduction, au 1<sup>er</sup> décembre

2014, de la réglementation des cas de rigueur, mais aussi à l'accord sur le couplage des SEQE de la Suisse et de l'UE, paraphé en janvier 2016. La réglementation des cas de rigueur permet aux participants au SEQE qui ne peuvent pas acquérir de droits d'émission dans des conditions acceptables de comptabiliser une plus grande quantité de certificats étrangers de réduction des émissions. Cette réglementation transitoire (applicable jusqu'à fin 2018) impliquant un rapprochement des prix avec ceux du SEQE de l'UE, aucune demande d'évaluation au titre de cas de rigueur n'a été déposée jusqu'à présent.

### Remise

Les participants au SEQE déjà exemptés de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au cours de la première période d'engagement (2008-2012) ont pu reporter leurs droits d'émission non utilisés sur la deuxième période (2013-2020). Au total, 28 636 droits d'émission issus de la première période (CHU) ont été remis pour couvrir les émissions produites en 2013. En outre, 129 105 droits d'émission de la première période ont été convertis en droits d'émission pour la deuxième période (CHU2).

En plus des droits reportés et de ceux attribués gratuitement, il est possible de remettre, en quantité limitée, des certificats étrangers de réduction des émissions. Les émissions effectives des années 2013 à 2017 (25 095 676 t d'éq.-CO<sub>2</sub>) ont été couvertes à hauteur de 92,87 % par des CHU2, de 0,11 % par des CHU et de 7,01 % par des certificats étrangers.



Graphique 3: aperçu des unités remises

Tableau 1: taux de couverture par secteur

	Participants au SEQE 2017	Droits attribués gratuitement 2013-2017 [CHU2]	Émissions 2013-2017 [t d'éq.-CO <sub>2</sub> ]	Différence	Taux de couverture
Chauffage à distance	15	928 035	1 625 512	-697 477	57,1%
Papier	5	1 434 614	659 578	775 036	217,5%
Métal	6	1 149 726	1 091 192	58 534	105,4%
Ciment, pierres et terre	8	14 352 272	13 393 536	958 736	107,2%
Industrie chimique/pharmaceutique	11	3 449 254	4 212 608	-763 354	81,9%
Raffineries	2	2 815 426	3 177 926	-362 500	88,6%
Autres	7	932 474	935 324	-2 850	99,7%
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>25 061 801</b>	<b>25 095 676</b>	<b>-33 875</b>	<b>99,9%</b>

### Données et faits (situation actuelle)

Participants	54 entreprises (50 obligatoires et 4 volontaires)
Droits attribués gratuitement	Augmentation des quantités de droits attribués gratuitement à hauteur de 264 433 en raison de modifications de capacité  Diminution des quantités de droits attribués gratuitement à hauteur de 976 345 en raison de fermetures partielles
Total des émissions 2013-2017	25 095 676 t d'éq.-CO <sub>2</sub>
Droits d'émission remis (CHU2 et CHU)	23 335 293
Certificats de réduction des émissions remis	1 760 383
Prix d'adjudication (mars 2018)	8 francs

### Prochains délais

30.10. – 06.11.2018	2 <sup>e</sup> mise aux enchères 2018
31.3.2019	Délai de remise du rapport de suivi 2018
30.4.2019	Délai de remise pour l'année 2018